

Paiements aux propriétaires fonciers				
Baie-des-sables				
À la signature du contrat d'option	Paiement unique à la signature de l'acte de propriété superficière	Paiement unique à la signature de l'acte de propriété superficière (chemins d'accès et lignes électriques)	Redevance annuelle	
			Redevance générale	Redevance particulière
<p>Selon contrat :</p> <p>600\$ à la signature et au renouvellement (terme 24 mois initial et renouvellement)</p> <p>400\$ à la signature et annuellement pendant la durée du contrat (terme 12 mois initial/24 mois renouvellement)</p>	<p>1000\$ par éolienne indexé selon IPC</p> <p>350\$ par mat météorologique indexé selon IPC</p>	<p>600\$ par acre de terrain pour installations permanentes</p> <p>300\$ par acre de terrain pour installations temporaires</p>	<p>À tous les propriétaires ayant signé un contrat d'octroi d'option (avec ou sans éolienne ou installation accessoire) :</p> <p>0,5% des revenus bruts calculée en fonction de la superficie des terrains sous option par rapport à la superficie totale des terrains sous option</p>	<p>À chaque propriétaire ayant une éolienne sur son terrain :</p> <p><u>À son choix :</u></p> <p>1000\$ par mégawatt installé sur chaque éolienne ou</p> <p>Quote-part d'un autre 0,5% des revenus bruts calculée en fonction du nombre d'éoliennes sur le terrain par rapport au nombre total d'éoliennes</p>

EXEMPLES :

1) M Leroux a signé un contrat d'octroi d'option mais n'a pas d'éolienne sur son terrain ayant une superficie de 30 hectares :

Redevance annuelle générale: $\frac{0,5\% \times \text{revenus bruts} \times 30 \text{ hectares}}{6000 \text{ hectares}}$

2) M Leblanc a signé un contrat d'octroi d'option et se retrouve avec 2 éoliennes de 1,5MW chacune sur son terrain ayant une superficie de 30 hectares :

Il recevra :

Redevance annuelle générale : $\frac{0,5\% \times \text{revenus bruts} \times 30 \text{ hectares}}{6000 \text{ hectares}}$

Paiement unique : 2 éoliennes X 1000\$/éolienne = 2000\$

Redevance annuelle au choix du propriétaire : Soit somme fixe : 2 X 1,5MW X 1000\$/MW
Soit redevance particulière : $\frac{0,5\% \times \text{revenus bruts} \times 2 \text{ éoliennes}}{73 \text{ éoliennes}}$

3) M Lenoir a signé un contrat d'octroi d'option et se retrouve avec 2 éoliennes sur son terrain ayant une superficie de 30 hectares et un hectare occupé par des chemins d'accès permanents

Il recevra :

Redevance annuelle générale : $\frac{0,5\% \times \text{revenus bruts} \times 30 \text{ hectares}}{6000 \text{ hectares}}$

Paiement unique pour les éoliennes : 2 éoliennes X 1000\$/éolienne = 2000\$

Paiement unique pour les chemins : 1 hectare X 600\$/hectare =600\$

Redevance annuelle au choix du propriétaire : Soit somme fixe : 2 X 1,5MW X 1000\$/MW
Soit redevance particulière : $\frac{0,5\% \times \text{revenus bruts} \times 2 \text{ éoliennes}}{73 \text{ éoliennes}}$